

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 6 juin 2017 à 19h30

**Étaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Katia PERRET, MM. Francis BLOCH, Adjoints au Maire.

Jean BARTHOMEUF, J GUERRIER, Françoise EYRAUD, Sandrine TESTAS, Audrey BLANC-MONOT, Pascale LABART, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Marie LABROSSE (pouvoir donné à Bernard REY) Pierre-Louis BALLET (pouvoir donné à F BLOCH) Peter WATSON (pouvoir donné à Pascale LABART) Gérard LEFEBVRE (pouvoir donné à Audrey BLANC-MONOT)

**Secrétaire de séance** : J GUERRIER

**Convocation faite le** : 30 mai 2017

**publiée le** : 30 mai 2017

Le maire désigne MME J GUERRIER comme secrétaire de séance et rappelle les règles d'usage lors du conseil municipal : demander la parole, ne pas entamer des débats entre élus (c'est inaudible et il est impossible pour le secrétaire de noter ces échanges particuliers), ceci afin de ne pas avoir à élever le ton pour restaurer la police de l'assemblée et le bon déroulement de la séance ; et enfin, ne pas reprendre la parole après que le maire ait conclu. MME A BLANC- MONOT : M BLOCH avez-vous reçu les commentaires de M G LEFEBVRE concernant le dernier conseil ?

M F BLOCH: oui, voulez-vous lire le mail qui m'a été envoyé ?

MME A BLANC- MONOT donne lecture du mail :

*Le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2017 est approuvé, à 12 voix pour, 3 voix contre (G Lefebvre, A Blanc-Monot, JP Pillon) et 0 abstention.*

*Comme le veut la règle, avant de faire approuver le conseil municipal du 3 avril 2017 Monsieur le Maire donne la parole à qui la demande.*

*G Lefebvre, informe le conseil d'un échange mail entre Mme A Blanc-Monot et F Patin secrétaire de la séance du 3 avril 2017. Dans son mail Mme A Blanc Monot écrit : « le PV ne reflète pas tout ce qui a été dit. Des propos, importants pour nous, manquent », Le 2 mai 2017, en début d'après-midi, F Patin répond : Bonjour Audrey, Bien noté. Je n'avais rien noté qui ne m'est apparu comme devant impérativement être dans le PV. Si je me suis trompé je m'en excuse. Le plus simple est que vous signaliez vos remarques ce soir au CM pour qu'elles puissent apparaître dans le prochain PV. Cordialement »,*

*G Lefebvre, qui a le pouvoir de A Blanc Monot, demande pourquoi dans les délibérations les noms des Conseillers votant contre, ou s'abstenant n'apparaissent pas dans le procès-verbal ?*

*B Rey explique que le compte rendu (délai d'affichage 8 jours maximum) est succinct.*

*G Lefebvre, demande à ce que les propos tenus à son égard par B Rey, concernant le dossier Barret, apparaissent au procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2017.*

*B Rey répond, dans le procès-verbal le CGCT ne prévoit pas de dire du mot à mot ; dans les villes on relate le conseil in extenso. A St-Bernard on relate le sens du débat ; il n'y a pas de la censure.*

*G Lefebvre, intervient en précisant que s'agissant du procès verbal, le maire n'a pas à intervenir ni dans son contenu, ni dans sa rédaction*

*B Rey se fâche*

*G Lefebvre : vous voyez immédiatement vous, vous fâché, il n'y a pas de dialogue possible, j'enregistre pour mes colistiers.*

*B Rey : vous nous attaquez en permanence, très rarement vous prenez la parole pendant le conseil pour exposer vos idées, vous enregistrez le conseil et faites à la suite un compte rendu personnel. Si vous n'êtes pas satisfait du procès-verbal saisissez le Tribunal Administratif.*

*G Lefebvre : tribunal administratif, une fois de plus le mot est lâché, la gestion communale n'appartient pas aux juges.*

*B Rey : je vous retire la parole.*

*P Labart prend la parole au nom de JP Pillon absent, il regrette que des fautes d'orthographe subsistent sur le précédent PV.*

*GL, le 1<sup>e</sup> juin 2017*

M F BLOCH: en ce qui me concerne je ne souhaite pas apporter de modifications au précédent procès-verbal. Je ne suis pas d'accord pour écrire du mot à mot au PV. Les notes que j'ai prises lors du conseil ne correspondent pas à ce que vous dites dans votre mail. Nous sommes tous autour de la table, je ne souhaite pas réagir sous la contrainte venant d'un collègue ; c'est dommage. Le procès-verbal du 2 mai correspond à ce qui a été dit.

M B REY : le compte-rendu du CM est succinct, pratiquement identique à l'ordre du jour avec le résultat des votes. Il doit être affiché dans les 8 jours qui suivent le conseil car c'est lui qui fait date pour les éventuels recours. Le procès-verbal sous l'autorité du secrétaire retrace la séance et les débats.

Nous n'avons pas à Saint Bernard une secrétaire pour saisir du mot à mot ; j'applique ce qui est prévu par le CGCT. Si vous considérez qu'il y a problème, saisissez le tribunal administratif pour juger. Nous perdons 20 minutes à chaque conseil pour discuter du contenu du procès-verbal. Je mets le PV aux voix.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2017 est approuvé, à 12 voix pour, 3 voix contre (Audrey Blanc-Monot, G L Lefebvre, JP Pillon) et 0 abstention.

<b>I DELIBERATION PROJET D'INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION</b>
--

Le Maire propose au conseil l'installation d'un radar pédagogique Avenue de la Grande Seiglière.

MME A BLANC- MONOT : y a-t-il un retour sur le radar en place avenue des Helvétès ?

M B REY : non pas pour l'instant

M JP PILLON : pourquoi un nouveau radar ?

M F BLOCH: comptabiliser le nombre de voitures heure, le kilométrage.

M F PATIN : l'intersection du Bois de Lys n'est pas visible.

M B REY : nous allons demander au département de mettre cette voie à 70km/h sur sa totalité et non à 90km/h pour la seule portion Formans / entrée de la commune.

M F PATIN : la règlementation en France n'est pas à 70km /h de partout ; pourquoi pas un radar devant le château ?

M F BLOCH: au niveau du pont les gens ne roulent pas très vite, pas besoin de radar de ce côté. Nous avons fait un tour du village pour constater le nombre de panneaux ; il faudra envisager un nettoyage de panneaux pour une meilleure visibilité.

J Barthomeuf : les bâtiments de France ne seraient pas très satisfaits de voir un radar contre le château. Pourquoi ne pas demander une subvention au titre des amendes de police.

M B REY : oui, si vous m'autorisez

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, (MME A BLANC- MONOT , M JP PILLON, M G LEFEBVRE)

- 1) d'acquérir un radar pédagogique, pour un montant de 3 952.00 € HT
- 2) de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire et des amendes de police, pour cette acquisition.

## **II DELIBERATION DESIGNANT UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT POUR L'ANNEE 2018**

Du 18 janvier au 17 février 2018 se fera le recensement communal.

Le Maire rappelle au conseil la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M J BARTHOMEUF), que le coordonnateur sera un agent de la commune.

## **III – MODIFICATION DU PLU**

Modification du PLU.

Ouverture des zones 2AU

Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme du 12 mai 2017, M F.BLOCH a rencontré M. BENOIT du cabinet TRIANGLE, pour lui faire part des remarques formulées par les membres de la commission :

Zone « Bois Faguin »

- Positionner les maisons individuelles côté chemin du Bois de Lys
- Logements groupés le long de l'avenue des Helvétès

Il sera aussi indiqué dans les deux OAP quelle sera la programmation (calendrier d'ouverture et typologie des logements notamment)

Les deux documents graphiques ne sont pas des propositions permettant de vérifier que les propositions du PLH et du SCOT peuvent être appliquées.

La commune sollicitera le tribunal administratif de Lyon pour la désignation d'un commissaire enquêteur deuxième quinzaine de juin. Pour cette demande, M. Benoit devra fournir une note de présentation du projet.

Le début de l'enquête publique est prévu fin septembre 2017.

La procédure indique que le projet de modification doit être transmis 3 semaines avant le début de l'enquête, en particulier aux personnes publiques associées. Pour cela le projet sera remis fin juillet 2017 à la mairie.

Enfin, les propriétaires des parcelles concernées seront invités à une réunion de présentation.

MME A BLANC- MONOT : quel est le retour des propriétaires ?

M F BLOCH: une réunion sera mise au point avec les propriétaires.

MME A BLANC- MONOT : si les propriétaires ne veulent pas vendre ?

M F BLOCH: et bien ils ne vendent pas.

M B REY : les municipalités passent. En 2014 nous avons été élus avec un PLU. Certaines zones sont à ouvrir et nous avons un calendrier à respecter.

M F PATIN : en ce qui concerne les eaux pluviales et l'eau potable peuvent-ils recevoir un lotissement ?

M J BARTHOMEUF : il faudra demander à la Lyonnaise des eaux.

M B REY : comme chaque fois bien sûr.

#### **IV – ECOLE RYTHMES SCOLAIRES**

Le maire explique qu'il n'y aura pas de changement des rythmes scolaires pour la rentrée 2017/ 2018, la décision finale sera pour la rentrée 2018. Les TAP sont reconduits sauf avis contraire du rectorat.

- 1) En ce qui concerne les études surveillées, on s'aperçoit que les parents privilégient les animations aux devoirs. L'étude surveillée est en perte de vitesse.

MME S TESTAS : L'étude obligatoire par l'Etat avec financement ? par la mairie ? sujet difficile qui fait débat.

MME F EYRAUD : on peut revenir à la semaine à 4 jours.

M B REY : les enseignants attendent l'avis du rectorat et des syndicats pour se prononcer sur les rythmes scolaires.

- 2) M B REY : nous avons été sollicités pour l'utilisation des salles de classes.

Les enseignants ne souhaitent pas que l'on mélange école et périscolaire. Il a été arbitré par MME K PERRET et moi-même que les salles de classe ne se seront pas ouvertes au péri scolaire ainsi que la salle de motricité. Le spectacle de danse se fera au Mille Club.

M F PATIN : les TAP peuvent-ils utiliser Chabrier et le Mille-Club ?

M B REY : oui en suivant le planning de réservation.

MME K PERRET : la salle Chabrier leur a été proposée ; les TAP durent  $\frac{3}{4}$  d'heure, c'est trop juste de préparer les enfants, les descendre et les remonter de la salle, il reste très peu de temps pour l'activité.

M F BLOCH: les classes sont des salles d'enseignement, le périscolaire doit se faire ailleurs.

MME S TESTAS : je ne suis pas d'accord, pour les tout petits ça peut être perturbant, et l'étude où va-t-elle être faite ?

M B REY : quel est votre avis, plus de souplesse ou nous restons à ce qui a été acté avec les instituteurs ?

J Barthomeuf : c'est très bien ce qui a été acté, il faut garder les salles de classes comme tel.

MME A BLANC- MONOT : il faut faire confiance aux enseignants, il faudra discuter avec Tôt ou Tard vu le nombre croissant d'enfants.

M B REY : le maire doit fournir des salles de classe, pas faire de l'école un centre aéré géant. On fera au mieux avec les salles que l'on a.

M J BARTHOMEUF : on refusera des enfants ?

M B REY : on ne peut pas agrandir l'école pour les TAP.

MME A BLANC- MONOT : oui mais le après l'école ?

M B REY : le coût des TAP annuel sont de 30 500€. Les parents attendent une prestation, le périscolaire sera fait au mieux ; il faut rappeler que ce n'est pas une priorité.

M F PATIN : pour l'instant ce n'est pas d'actualité, on en reparlera au moment propice.  
Pour l'instant nous avons assez de salles.  
M F BLOCH: combien coûte l'école ? Coût total annuel (travaux, TAP, Atsem, autres).  
M B REY : oui nous allons faire le coût total pour la prochaine réunion.  
Le maire clôture le débat et informera les associations de l'avis du CM.

## V – SieA RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable en mairie.

## QUESTIONS DIVERSES

M B REY : Elections législatives, permanence du bureau de vote du 11 et 18 juin 2017.  
Horaires : 8H / 18H

Agence de l'eau : un document « SAUVONS L'EAU » est tenu à disposition en mairie pour consultation.

Prochain SBI pour cet été, après la réunion de la commission communication.

MME J GUERRIER: Problème de décharge sauvage (déchets verts) au lieu-dit « la Carrière »

M JP PILLON : la combustion des déchets verts est-elle répréhensible ?

M B REY : oui, c'est toxique et condamnable, le garde champêtre intervient.

Sur arrêté préfectoral, les feux quels qu'ils soient sont interdits entre le 15 juin et le 15 septembre.

MME K PERRET : à l'église, le Christ sur la Croix sera restauré.

Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon lancée.

Fête de l'école vendredi 30 juin.

MME P LABART : suite à l'enfouissement des bennes de tri, le mur de soutènement rue du stade s'est effondré. M B REY : Un arrêté municipal a été pris pour la circulation et le stationnement.

Samedi 10 juin : accueil et petite réception pour fêter les bébés de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

**Prochain conseil municipal : Lundi 3 juillet 2017 à 19h30**

Signatures : \_\_\_\_\_